

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 772

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Therry et M. Ravier

ARTICLE 1ER TER

À la première phrase de l'alinéa 5, insérer après le mot :

« fonctionnaire »,

les mots :

« , usager du service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le référent laïcité est surtout amené à aider les fonctionnaires à répondre aux attentes à la laïcité du fait d'usagers mais il doit également pouvoir répondre aux questions des usagers.